



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d' une artère sur le territoire de
la commune de Lancy

du - 2 octobre 1995

LE CONSEIL D'ÉTAT

- vu la proposition de la commune de Lancy du 11 septembre 1995;
- vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;
- vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE

Il est donné le nom de:

Chemin des Croizonniers CV-61395

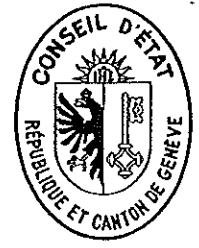
Au chemin sans issue tendant vers la Drize, situé au n° 37 de la route de la Chapelle.

Croizonnier: ancien nom donné au pommier sauvage. Cité par Jean Humbert dans son Nouveau glossaire genevois édité en 1851.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er janvier 1996.

Communiqué à :

- Intérieur 3 ex.
- Finances 1 ex.
- Police 2 ex.
- Travaux 3 ex.
- Serv. L.G. 2 ex.
- OCP 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: